

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest

Procès-verbal du Conseil Municipal du
21 mai 2024

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie de Vendrest le 21 mai 2024 à 19 heures, sous la présidence de Francis CHESNÉ

Présents : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, , Francis ISTE, Pascal LAVIALLE, Micheline BENOIT, Sandrine GIBERT, Yann BOISLÈVE, Céline LIMOSIN, Brigitte OLIVIER

Représentés : Tyffanie KLEIN par Céline LIMOSIN

Excusés : Gérard DUFOUR, Luis CAMPOS LEON

Absents : Philippe BASILE, Carmen LEMONNIER

Secrétaire de séance : Micheline BENOIT

L'ordre du jour des décisions à prendre a été rappelé par Monsieur le Maire:

1 - Approbation du procès-verbal du 9 avril 2024

2 - Délibérations :

- * Approbation et autorisation de signature de la convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de Seine-Et-Marne
- * Approbation et autorisation de signature de la convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie avec SAUR
- * Demande de subventions pour la mise en œuvre de la vidéoprotection sur le territoire de la Commune
- * Décision modificative N°1 au budget 2024
- * Institution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- * État d'assiette 2024 Office National de Forêts

3 - Informations et questions d'actualités

Début de la séance : 19h10

Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 9 AVRIL 2024

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal du 9 avril 2024.

Vote pour 11 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - DE 2024 011

Monsieur le Maire présente ladite convention ; le souhait de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq de mettre les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales au service d'un projet social de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles ; considérant que pour pouvoir bénéficier des actions et des subventions inscrites dans la convention territoriale globale, chaque maire du territoire du Pays de l'Ourcq, doit être partie prenante à la convention ;

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer.

Vote pour 11 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIES AVEC SAUR - DE 2024 012

Après exposé de Monsieur le Maire décrivant ladite convention ainsi que les tarifs ;

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer.

Vote pour 11 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE E LA COMMUNE - DE 2024 013

Monsieur le Maire présente le programme, son financement ainsi que le plan de financement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents visant à obtenir ces subventions, et s'engage à ne pas démarrer les travaux avant notification des subventions.

Vote pour 11 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024 - DE 2024 014

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes en dépense de fonctionnement

| Article | Chapitre | Désignation | Montant au budget | Décision Modificative | Montant au budget après DM |
|---------|----------|--|-------------------|-----------------------|----------------------------|
| 681 | 42 | Dot. amort. et prov. charges de fonctionnement | 4 035,21 € | - 500,00 € | 3 535,21 € |

| | | | | | |
|---|----|---|---------------|----------|----------|
| 681 | 68 | Dot. amort. et prov. charges de fonctionnement | 0,00 € | 500,00 € | 500,00 € |
| TOTAL DM dépenses fonctionnement | | | 0,00 € | | |

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

Vote pour 11- Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : INSTITUTION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE - DE 2024 015

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, la possibilité d'octroyer aux agents communaux une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat et ses conditions.

Le Conseil Municipal décide de verser la prime aux agents communaux.

Vote pour 11 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : ETAT D'ASSIETTE 2024 OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) - DE 2024 016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Emeric DIOUDONNAT de l'O.N.F., concernant les coupes de bois à assier en 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

L'O.N.F. propose un état d'assiette de coupes 2024 dans la forêt indivise Vendrest / Dhuisy :
sur un total de 22 ha 53 :

coupe jardinatoire pour les parcelles 14_u, 15_u, 18_u et 23_a
ouverture de cloisonnements d'exploitation pour la parcelle 5_u
coupe secondaire pour la parcelle 6_b

Vote pour 11 - Vote contre 0 - Abstention 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Céline LIMOSIN demande si le bureau de vote pour les élections du 9 juin est complet.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a assez de personnes.

Céline LIMOSIN dit qu'il y a des panneaux de signalisation à terre et qu'il faudrait les refixer.

Monsieur le Maire donnera cette tâche au nouveau cantonnier qui devrait bientôt arriver.

Fin de la séance 20h45